

Réf.: DAJP/n°2022-616

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS AU CONSEIL DE l'IAE

Élection des représentants des personnels et des usagers au sein du conseil l'Institut d'administration des entreprises Tours Val de Loire – École universitaire de management.

Nombre de sièges à pourvoir :

- 2 sièges dans le collège des personnels BIATSS;
- 2 sièges dans le collège des usagers.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 713-3, L. 713-9, L. 719-1 à L. 719-3, D. 713-1 et D. 719-1 à D. 719-40 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu les statuts de l'Institut d'administration des entreprises Tours Val de Loire – Ecole Universitaire de management ;

Vu la décision DAJP/2022-543 en date du 03 novembre 2022 portant convocation des électeurs ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le lundi 12 décembre 2022.

DÉCIDE

Article 1 : Collège des personnels BIATSS

Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous

Inscrits : 10	Liste « BIATSS IAE » : 4 suffrages
Votants: 8	
Bulletins blancs et nuls : 4	
Suffrages exprimés : 4	

Résultats

Taux de participation: 40 %

La liste « BIATSS IAE » obtient 2 sièges.

Article 2 : En conséquence, sont proclamés élus :

Prénom	NOM
Jeanny	ROUQUETTE
Aurore	LHERITIER





Article 3 : Collège des usagers

Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous

Inscrits: 1001	Liste « Rémi MOUGIN » : 14 suffrages	
Votants: 14		
Bulletins blancs et nuls : 0		
Suffrages exprimés : 14		

Résultats

Taux de participation : 1,4 %

La liste « Rémi MOUGIN » obtient 2 sièges.

Article 4 : En conséquence, sont proclamés élus :

Titulaires	Suppléants
Rémi MOUGIN	Ilyass CHAKER
Adeline MBEY SENDEGUE	Eva VICENTE

Article 5 : La présente décision sera affichée dans les locaux de l'Institut d'administration des entreprises Tours Val de Loire – École universitaire de management.

Fait à Tours le 13/12/2022,

Arnaud Giacometti

A. Giacomotic

Mis en ligne le : 1 3 DEC. 2022

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours

M. le Président de la commission des opérations électorales

Direction des affaires juridiques

60, rue du Plat d'Étain

BP 12050

37020 Tours Cedex 1



Composition du Conseil de l'Institut d'administration des entreprises Tours Val de Loire – École universitaire de management

Prénom	NOM	Collège
Patricia	COUTELLE	Professeurs des universités et assimilés
Arnaud	RIVIERE	Professeurs des universités et assimilés
Véronique	DES GARETS	Professeurs des universités et assimilés
Séverine	VENTOLINI	Professeurs des universités et assimilés
Julie	DEMARET	Autres enseignants-chercheurs et personnels
		assimilés
David	MICKAEL	Autres enseignants-chercheurs et personnels
		assimilés
Elise	BONNEVEUX	Autres enseignants-chercheurs et personnels
		assimilés
Frédéric	VALAIZE	Autres enseignants-chercheurs et personnels
		assimilés
Jeanny	ROUQUETTE	BIATSS
Aurore	LHERITIER	BIATSS
Rémi	MOUGIN	Usagers titulaire
Adeline	MBEY SENDEGUE	Usagers titulaire
llyass	CHAKER	Usagers suppléant.e
Eva	VICENTE	Usagers suppléant.e



02 47 36 81 28

